

Charte informatique

Toute inscription intègre l'acceptation tacite par l'emprunteur ou son tuteur du règlement intérieur communiqué lors de l'inscription.

La Médiathèque propose

- Un accès à internet sur différents outils (PC, tablettes).
- Une connexion Wifi.
- Un accès bureautique.
- Des ressources numériques en ligne consultables sur des outils informatiques (PC, tablettes) via biblio.gironde.
- Des jeux et des livres sur tablettes et liseuses.
- Un portail d'accès à la médiathèque.
- La possibilité d'imprimer en noir & blanc et en couleur, en différents formats aux tarifs en vigueur.

Cf. Tarifs sur le guide papier de la médiathèque ou sur le site : <http://mediatheque.ville-le-barp.fr/search.php?action=Page&pageid=X4>

Condition d'accès et d'utilisation

L'accès à ces différents services est ouvert à tous, libre et gratuit aux horaires d'ouverture de la médiathèque. Seul l'accès aux ressources numériques disponibles sur le portail ainsi que le prêt de liseuses sont soumis à un abonnement préalable à la médiathèque. *Cf. Tarifs sur le guide papier de la médiathèque ou sur le site : <http://mediatheque.ville-le-barp.fr/search.php?action=Page&pageid=X4>*

Accès internet

Accessible de deux manières : soit sur les postes informatiques et tablettes mis à disposition, soit sur des outils personnels (portables, tablettes...) via le réseau Wifi, l'accès à Internet est gratuit mais conditionné par l'utilisation de codes d'accès fournis par la médiathèque

Charte d'utilisation Internet

- Les enfants de moins de 14 ans devront être accompagnés d'un adulte.
- L'utilisateur s'engage à consulter Internet dans le respect de la législation française en vigueur notamment sur le droit d'auteur, le respect de la personne privée, l'incitation à la haine raciale et les pratiques illégales.

- Chaque utilisateur s'engage à respecter le matériel informatique. L'utilisateur doit aussi signaler toute anomalie survenue pendant l'utilisation du matériel.
- L'utilisation de disque ou clé USB, le téléchargement de programmes sur le disque dur de l'ordinateur ne sont pas autorisés.
- Les membres de la médiathèque sont habilités à intervenir dans le cas de non respect de ce règlement. Le personnel peut interrompre toute utilisation contrevenant au présent règlement en suspendant de manière temporaire ou définitive l'accès à la ou les personnes concernées.
- Les réservations peuvent être faites à l'avance. Tout poste libre 10 minutes après l'heure du rendez-vous est remis à la disposition du public.
- La médiathèque n'est en aucun cas responsable des équipements personnels des usagers, lesquels sont également responsables de la sécurité et de la protection de leurs propres équipements.

Charte de prêt des liseuses numériques

La Médiathèque propose à ses usagers des liseuses permettant la lecture de livres numériques.

Le prêt de liseuses est réservé aux adhérents de la médiathèque ayant un abonnement à jour et âgés de plus de 14 ans.

Il est soumis à la signature d'un contrat d'engagement plaçant la liseuse sous la responsabilité de l'adhérent jusqu'à son retour dans l'établissement. Pour les abonnés mineurs, la charte doit être signée par l'un des parents ou représentant légal.

Un seul prêt de liseuse par carte est possible à la fois.

La durée de prêt est d'1 mois. Les liseuses sont réservables.

Le matériel prêté : Une boîte contenant :

- Une liseuse électronique Kobotouch 2.0
- Un câble USB/micro-USB
- Un guide d'utilisation
- La liste des titres contenus

Matériel perdu ou détérioré

Comme pour les autres types de documents, tout usager qui égare ou détériore partie ou totalité du matériel mis à sa disposition (liseuse, tablette, PC portable, câble, etc.) doit en assurer le remplacement ou rembourser le coût de remplacement. Dans le cas contraire, une procédure de mise en recouvrement sera engagée, pour le montant correspondant à la valeur de remplacement du matériel

